



COMMUNICATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA A L'ATTENTION DE NOS INSTANCES DIRIGEANTES

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA prennent acte que l'imposition faite à l'ensemble des collaborateurs de prendre un certain nombre de jours de RTT et ou congés avec des échéances à fin avril, mai et juin, annoncée le 8 avril au moyen d'une communication de la Direction, contrevient à l'article 2 de l'accord national de branche du 3 avril 2020 portant sur les modalités d'organisation du travail pour faire face à l'épidémie de covid-19.

En effet, les négociations d'entreprise sur ce sujet sont toujours en cours chez IBM. Elles doivent être loyales et démontrer une volonté d'aboutir.

Il pourrait signifier qu'IBM se moque de ses représentants du personnel et applique comme il le souhaite et quand il le souhaite des mesures qui l'arrangent au détriment de son personnel. C'est un message, a minima ambigu, voire pire pour la suite des relations entre la direction et les représentants du personnel. Cela est d'autant plus dérangeant qu'il est suivi d'un ensemble de mails de mise en application entité par entité qui sur certains points sont contraire aux autres articles de ce même accord.

Ainsi, nos Organisations Syndicales remarquent que :

- Avant que les BU communiquent sur la pose des CP/RTT, il aurait été urgent d'attendre la réunion de négociation du mardi 14 avril. Cela aurait permis de savoir s'il était possible d'obtenir un consensus sur les différentes mesures possibles, dont l'articulation des RTT/CP, et permettant d'aboutir à la signature d'un accord d'entreprise.

Cela aurait principalement permis de préserver une certaine qualité du dialogue social qu'IBM revendique.

Nous déplorons également une certaine remise en cause du travail et de la fonction des représentants du personnel et des instances.

- Les différentes communications laissent une large part d'ambiguïté entre les jours de RTT et les jours de congés. Ce qui ne respecte ni les ordonnances, ni l'accord de branche et permet une très large interprétation de la part des managers et une grande confusion auprès des salariés.

Par exemple, pour les cadres jour, cela laisse supposer qu'ils doivent poser plus de 5 jours de CP en cas d'utilisation antérieure des RTT ce qui contrevient à l'ordonnance et à l'accord UIMM.

- Conformément à l'accord des 35 heures, certains salariés se sont déjà vu imposer la pose de RTT en début d'année. Lors des négociations, il avait été entendu que ces situations seraient prises en compte. Ce point est complètement absent des messages adressés aux salariés.
- Dans certaines entités, le délai de prévenance de 3 jours, mentionné dans la communication de Nicolas Sekkaki n'est pas respecté.

Par exemple, une entité "ferme" ses services tous les vendredis, à commencer par le 10 avril.

- De même, lors des négociations, il avait été admis qu'une certaine souplesse serait laissé aux managers en fonction de la charge de travail de chacun et lors d'un échange avec le salarié, ce qui n'est pas le cas.

Certaines communications ne le reflètent pas.

Cela laisse une porte grande ouverte au travail des salariés pendant les jours de congé et de RTT. Ce qui va à l'encontre du besoin de repos de chacun et des règlementations.

Les représentants du personnel ne sont pas des « idiots utiles », et le dialogue social ne peut pas être le simple respect d'une suite de réunions « à thèmes » tenues. Il repose sur une vraie négociation sincère et loyale. Nous pouvons comprendre que la fatigue de cette période, les multiples contraintes du business et de la Corp. engendrent des tensions et des décisions rapides mais avec des limites.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA, qui sont à même de comprendre les circonstances dans lesquelles nous sommes et qui restent dans leur rôle de défense des intérêts du personnel demandent que ces points, ainsi que le déroulé de la négociation soient abordés prioritairement lors de la réunion du mardi 14 avril.